

Oui, j'accepte le règlement suivant :

Article 1 : Toutes les courses sont organisées par Casablanca Events et Animation, le samedi 05 Octobre pour la Kids Run et le dimanche 06 Octobre 2019 à 7h30.

Article 2 : Les distances des courses sont conformes au règlement international

Article 3 : Ces épreuves sont ouvertes à toute personne apte à courir lesdites distances, licencié ou non, ayant 17 ans et plus et qui participeront sous leur propre responsabilité

Article 4 : tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement quel que ce soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 5 : le dossard sera retiré sur présentation de la CIN, au complexe sportif Mohammed V. Quand au retrait du tee shirt, il se fera au village du marathon (04 et 05 Octobre 2019) .

Article 6 : le jury officiel de la course est désigné par la commission technique de la ligue d'athlétisme de Casablanca. Les participants disposent d'un temps maximum pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Article 7 : la sécurité routière est assurée par la sureté nationale et le service médical par la santé publique et la protection civile.

Article 8 : tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne du départ et servira de contrôle. Un concurrent n'empruntant pas la chaussée ne pourra être classé à l'arrivée.

Article 9 : des points de ravitaillements seront placés tous les 5 km

Article 10 : Le participant accepte et autorise que Casablanca Events & Animation, ses partenaires et tout média accrédité par l'organisateur, la diffusion, la publication et l'utilisation de quelque manière que ce soit tout contenu audio vidéo ou image enregistré, ou en direct ou toute publication ou reproduction de l'événement qui contient une image, un portrait des actions ou des déclarations faites pour l'événement, sur tout support et dans tout contexte à toute fin au niveau national ou international sans rémunération ni aucune forme de considération pour une durée indéterminée

Article 11 : la participation au Marathon International de Casablanca implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement déposé. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.